

Fact Sheet

Exclusion de produits des accords de libre-échange: Huile de palme – Faits et chiffres

scienceindustries

Nordstrasse 15, Case postale, CH-8021 Zurich, Ja/Se

28.03.2018

Position de scienceindustries

Pour des raisons de principe, sciencesindustries rejette l'idée d'exclure des produits des négociations sur des accords de libre-échange. L'exclusion est contraire à l'esprit même du libre-échange, diamétralement opposée à l'exigence d'un accès réciproque et généralisé aux marchés garanti aux partenaires commerciaux.

L'huile de palme peut déjà être importée en Suisse en franchise de droits de douane dans le cadre du Système généralisé de préférences (SPG), qui assure aux pays en développement un accès facilité aux marchés. Dès lors, exclure l'huile de palme des accords de libre-échange n'apporte aucune valeur ajoutée, mais occasionne au contraire des surcoûts importants à l'importation pour les utilisateurs du secteur secondaire et tertiaire, puisqu'un accord de libre-échange fera inévitablement tomber le statut SPG.

En revanche, scienceindustries voit dans la conclusion d'accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie une occasion pour les États de l'AELE d'améliorer leur engagement en faveur d'une culture de l'huile de palme respectueuse de l'environnement et socialement responsable grâce à des relations plus étroites avec les deux pays.

Contexte

Le 28 février 2018, le Conseil national a adopté la motion Grin¹ qui entend exclure l'huile de palme des négociations sur l'accord de libre-échange.

L'Indonésie (56,1% de part de marché) et la Malaisie (34,7% de part de marché) sont les plus grands producteurs d'huile de palme au monde.

En 2016, les **exportations d'huile de palme de l'Indonésie** représentaient **8 %** des exportations totales du pays; en 2017, cette part était de **4,9% en Malaisie**².

A l'échelle de la **Suisse**, cela reviendrait à demander à un partenaire de négociation d'exclure par exemple les **montres** suisses (9% du total des exportations suisses) ou les **denrées alimentaires** (3,9% du total des exportations suisses) **des accords de libre-échange**³.

Environ **un tiers de la demande suisse en huiles végétales** est couverte par la production nationale d'oléagineux (colza, tournesol et, dans une moindre mesure, soja). Le **reste** doit être **importé**⁴.

¹ [16.3332](#); Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de Palme!

² (Malaisie: <http://www.matrade.gov.my/en/28-malaysian-exporters/trade-statistics/3789-top-10-major-export-products-2017> ; Indonésie: <https://wits.worldbank.org/countrysnapshot/en/IDN>)

³ Base: DGD, statistique du commerce extérieur 2017

⁴ <http://www.fial.ch/fr/associations-sectorielles/swissolio/>

Utilisation de l'huile de palme

Au niveau mondial, l'huile de palme s'utilise dans la production de **denrées alimentaires et d'aliments pour animaux** (68 %), dans la **fabrication de cosmétiques, de détergents, d'agents de nettoyage et d'autres produits industriels (27 %)** et comme **source d'énergie (biodiesel ; 5 %)**.

Au cours de l'**année de récolte 2017/2018**, il a été consommé dans le monde environ **62,6 millions de tonnes** d'huile de palme⁵.

Production et développement durable

Le WWF allemand a réalisé en 2016 déjà une étude sur l'huile de palme⁶ (titre : *Auf der Ölspur*). Elle aboutit à la conclusion qu'un **boycott de l'huile de palme n'est pas une solution**:

Citations [trad]:

*...Dans le monde entier, il se cultive sur plus de 17 millions d'hectares - soit presque la moitié de la superficie de l'Allemagne – quelque 60 millions de tonnes d'huile de palme et d'huile de palmiste par année. Vouloir naïvement remplacer l'huile de palme par d'autres huiles végétales ne permettra pas de venir à bout des problèmes, mais aura pour seul effet de les déplacer ou de les exacerber. Cela vaut en particulier pour la substitution par de l'huile de coco ou de soja. Cette solution exigerait **plus de surfaces de culture**, produirait aussi **plus d'émissions de gaz à effet de serre** et **aggraverait la mise en danger des espèces animales et végétales au niveau mondial...***

*...Le **colza, la noix de coco et le tournesol** ne produisent en moyenne que **0,7 tonne d'huile par hectare**, et le rendement est encore moindre pour le soja. A titre comparatif, le rendement moyen des **palmiers à huile** est de **3,3 tonnes par hectare....***

*...Nous n'avons donc pas d'autre choix que de rendre toutes les **cultures des plantes oléagineuses, sans exception, plus respectueuses de l'environnement et socialement équitables**. Parallèlement il nous faut réduire drastiquement nos besoins....*

Dans le contexte d'un accroissement de la population mondiale, d'une croissance économique des pays consommateurs – Inde et Chine en particulier – et de besoins grandissants en denrées alimentaires, il importe surtout d'assurer un rendement élevé des superficies si l'on entend répondre à la demande mondiale en huiles végétales. Stimuler la production d'huiles de substitution, par contre, entraînerait des effets de transfert avec, au final, l'émergence de problèmes similaires dans d'autres pays du monde – notamment le défrichement de la forêt tropicale humide pour la culture du soja au Brésil⁷.

Il existe d'ores et déjà plusieurs **systèmes de certification** (p. ex: Roundtable on Sustainable Palm Oil - RSPO)-, International Sustainability and Carbon Certification -ISCC- Standard ; Rainforest Alliance / Sustainable Agriculture Network -SAN- Standard ; Roundtable on Sustainable Biomaterials -RSB-) destinés à promouvoir la **production durable** d'huile de palme ou de palmiste.

La certification de la chaîne d'approvisionnement en huile de palme (palmiste)- de la culture à l'utilisation de la matière – constitue un **puissant levier** pour résoudre les **problèmes environnementaux et sociaux** découlant de l'extension des plantations de palmiers à huile. **Il faut aussi le soutien du monde politique et de la législation dans les pays producteurs, l'application rigoureuse des lois existantes, ainsi que des producteurs et des négociants responsables.**

⁵ <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/443033/umfrage/konsum-von-palmoel-weltweit/>

⁶ Titre: *Auf der Ölspur*; <http://www.wwf.de/themen-projekte/landwirtschaft/produkte-aus-der-landwirtschaft/palmoel/auf-der-oelspur/>

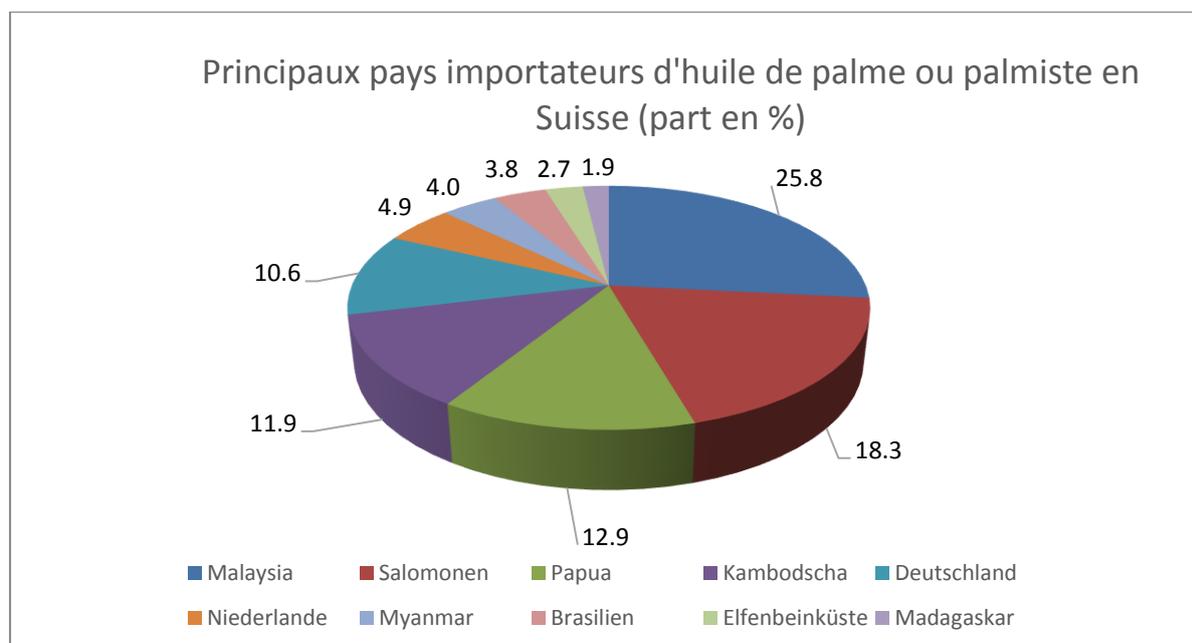
⁷ <https://www.forumpalmoel.org/unser-service/faq>

91% de la totalité de l'huile de palme exportée est produite en Indonésie (56,1%) et en Malaisie (34,7%).

Les principaux pays importateurs sont l'Inde (23,5 %), l'UE (14,4 %), la Chine (10,6 %), le Pakistan (6,9 %) et le Bangladesh (3,6 %). **La Suisse se classe au 56^{ème} rang avec 30 000 tonnes (0,07% de la part mondiale).**

La Suisse importe de l'huile de palme en provenance d'une quarantaine de pays au total.

Principaux pays importateurs d'huile de palme (palmiste) en Suisse :



Légende: Malaisie Iles Salomon Papouasie Cambodge Allemagne
Pays-Bas Myanmar Brésil Côte d'Ivoire Madagascar

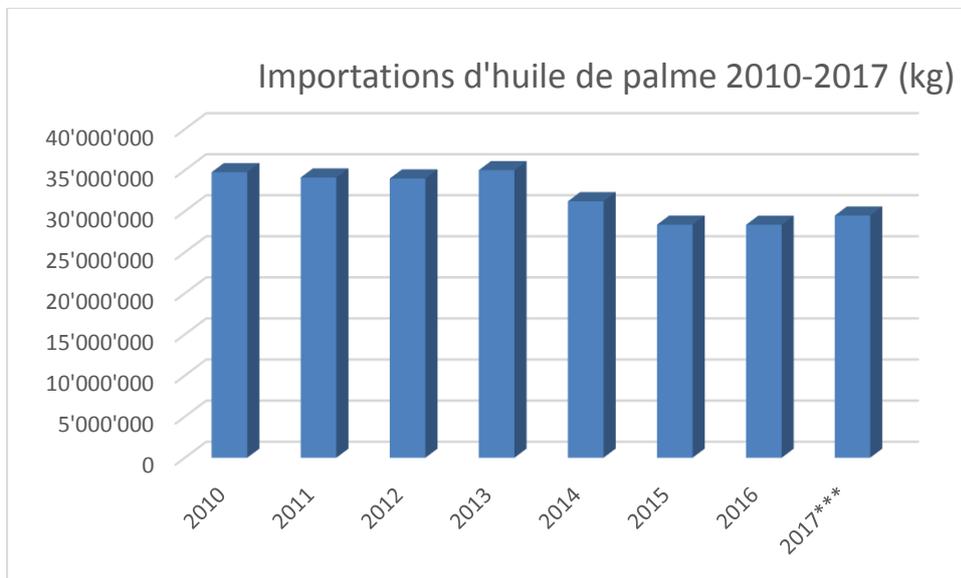
Marché suisse des huiles végétales

Environ **un tiers de la demande** suisse en huiles végétales est couverte par la production indigène d'oléagineux (colza, tournesol et, dans une moindre mesure, soja). **70% de la consommation doit être importée⁸.**

En 2016, l'huile de tournesol absorbait une part de marché de 33,7 % ; cette huile est importée pour une grande partie. La part de marché de l'huile de colza était de 25,5 % en 2016. Avec une part de marché inférieure à 1 %, l'huile de soja était insignifiante. Parmi les huiles importées, l'huile de palme et l'huile d'olive détiennent des parts de marché importantes, à savoir respectivement 15,8% et 10,5%⁹.

⁸ <http://www.fial.ch/fr/associations-sectorielles/swissolio/>

⁹ [Rapport agricole 2017](#)



Source: statistique du commerce extérieur, DGD, Swissimpex (HS Code: 1511.10 et 1511.90)

Les **importations d'huile de palme** en Suisse ont plutôt **diminué dans la période 2010-2017**.

Droits de douane

La Suisse accorde des préférences tarifaires unilatérales aux pays en développement par le biais de son Système généralisé de préférences (SPG). Le SPG suisse permet aux pays les moins avancés (PMA) d'exporter leurs marchandises vers la Suisse en franchise de droits et sans quotas.

Tant **l'Indonésie que la Malaisie**, qui sont les plus **grands exportateurs mondiaux d'huile de palme**, sont considérées comme des **pays en développement** conformément à l'annexe 1 de l'ordonnance fixant les droits de douane préférentiels en faveur des pays en développement (RS 632.911).

Ainsi, **51,5 % de toutes les importations d'huile de palme en Suisse** étaient déjà en franchise de droits en 2017.

L'huile de palme brute (numéro tarifaire 1511.10) en provenance d'Indonésie a été importée en Suisse en totale franchise de droits, tandis que celle en provenance de Malaisie a été importée pour moitié (47,6%) en franchise de droits.

L'huile de palme raffinée non modifiée chimiquement et ses fractions (numéro tarifaire 1511.90) pouvaient être importées d'Indonésie à 93,1 % en franchise de droits, pour les importations en provenance de Malaisie, cette part s'établissait à 46,6 %.

A la fin de 2017, l'UE a prolongé d'une année les suspensions tarifaires sur l'huile de palme¹⁰.

¹⁰ (EU) No 1387/2013, Annexe II